

LE QUESTIONNAIRE du CCSES

C'est pourquoi nous souhaitons connaître votre position sur les questions suivantes :

- 1. Pensez-vous que les élus du SIOM et les Maires aient une responsabilité dans l'attribution du marché à la société SEPUR et que le sort fait aux salariés les concerne ?**
- 2. Etes-vous satisfait des conditions de travail et de rémunération des salariés chargés de la collecte ? Sinon, comment comptez-vous intervenir ?**
- 3. Trouvez-vous normal qu'un prestataire auquel le SIOM a délégué la mission de service public de collecte des OM soit détenu par un fonds d'investissement dont l'objectif est de créer plus de valeur pour ses actionnaires ?**
- 4. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de la collecte des OM et du devenir des déchets recyclables ?**
- 5. Pensez-vous que le traitement des déchets, en particulier les emballages et papiers, soit correctement assuré par l'entreprise désignée comme lieu d'exutoire ?**
- 6. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente et durable de la collecte des OM ? Selon vous, la collecte des OM devrait-elle relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos réponses avant le 1^{er} mars 2020 à contacts@ccses.fr . Vous remerciant de votre aimable participation, nous diffuserons publiquement l'ensemble des réponses via le site internet <http://www.ccses.fr>

NOS REPONSES

- 1) . Les élus du SIOM sont à l'origine du choix du prestataire. Leur responsabilité est une évidence. Leur erreur première est de ne pas avoir intégré dans leur choix l'avis des anciens salariés d'OTUS qu'ils n'ont même pas sollicité. Les salariés des sociétés de collecte des ordures ménagères connaissent bien les pratiques des différentes sociétés. Leur convention collective oblige en effet leur reprise d'une société à l'autre quand une collectivité change de prestataire.
- 2) Non, nous ne sommes pas satisfaits. Les éboueurs du SIOM sont, pour une part assez importante, ulissiens La bonne qualité d'un service est aussi liée aux conditions de travail et de rémunération des salariés qui le rendent. Des salariés stables, reconnus dans leur qualification, qui ont l'expérience et la maîtrise de leur circuit de collecte sont bien plus efficaces que des intérimaires. Un outil d'intervention pourrait être une commission quadripartite élus- représentants de SEPUR- représentants syndicaux des salariés – collectif citoyen, commission qui serait dans l'obligation de rendre publics ses débats et ses conclusions.

- 3) Les fonds d'investissement recherchent de la valeur pour leurs actionnaires mais ils n'ont pas l'exclusivité de cette caractéristique propre à toutes les sociétés privées avec actionnariat. Véolia ou Nicollin procèdent de même.
- 4) Ce contrôle pourrait être exercé par une commission composée d'élus, de représentants des salariés, de citoyens tirés au sort dans un panel de citoyens volontaires. La commission devrait rendre compte de son travail de façon biannuelle. Elle disposerait de moyens financiers lui permettant de solliciter des expertises.
- 5) Le responsable premier du traitement des déchets recyclables est l'entreprise l'assurant mais cela n'exonère nullement de sa responsabilité propre l'entreprise ou la collectivité qui les lui fournit.
- 6) Nos propositions sont les suivantes : Publication des contrats, des cahiers des charges, des tarifs, des conventions salariales propres à l'entreprise. Le contrat avec la SEPUR dure 6 ans. Sa dénonciation aujourd'hui serait probablement coûteuse.
Dans les agglomérations où elle a été mise en œuvre, la régie publique a donné satisfaction : stabilité du salariat, absence de prélèvement des actionnaires, cohérence écologique et économique de la chaîne collecte-traitement des déchets Dès notre élection, nous demanderons que le SIOM finance la mise à l'étude d'une mise en régie publique, nous assurant ainsi de l'intérêt de ce choix dans notre cas .
Sur la base des résultats de cette étude, nous pourrions alors mener campagne dans la population.

7) il n'y a pas de question 7. Mais nous souhaitons faire remarquer que sur la ville des Ulis, seule la liste ULIS CITOYENS 2020 comprend des candidats ayant donné du temps et de l'énergie pour le soutien aux éboueurs du SIOM. Les résultats n'ont pas été à la hauteur de ce que nous espérions. Raison de plus pour avoir désormais des élus prêts à s'engager dans le sens des réponses données plus haut.